

RAPPORT SPECIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

(L 225-197- 4 du code de commerce)

Conformément à la loi, il vous est communiqué ci-après les informations intéressant les attributions gratuites d'actions de la société anonyme Prodware (« Prodware » ou la « Société »).

• ATTRIBUTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE AU COURS DE L'ANNEE 2020

- Attributions consenties par Prodware au titre des mandats et fonctions exercés dans la Société : NEANT
- Attributions consenties aux mandataires sociaux de Prodware par une société contrôlée par Prodware ou par une société qui lui est liée : NEANT

• ATTRIBUTIONS CONSENTIES PAR LA SOCIETE ET PAR LES SOCIETES OU GROUPEMENTS QUI LUI SONT LIES DURANT L'ANNEE 2020 A L'ENSEMBLE DES SALARIES BENEFICIAIRES :

- NEANT

• ETAT DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS AU 31 DECEMBRE 2020 – HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS

Dans le cadre du régime légal prévu aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce et en vertu de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 20 juin 2016 (*résolution n°16*), le Conseil d'administration du 20 décembre 2016, a arrêté un plan d'attribution d'actions gratuites de préférence (« AP ») ET un plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires (« AO ») destiné aux mandataires sociaux et salariés de la Société et de ses filiales (*2021 Incentive Plan*).

Concernant **les actions de préférence**, un total de 7 042 AP a été attribué aux bénéficiaires présents dans l'entreprise le 20 décembre (fin de la période d'acquisition), dont 2 316 AP à Mr Alain Conrard et 2 316 AP à Mr Stéphane Conrard respectivement.

Une présence ininterrompue est nécessaire pour pouvoir convertir les actions à l'issue de la période de conservation/performance s'achevant le 20 juin 2021. La Parité maximum est de 100 actions ordinaires pour 1 action de préférence si 100% des critères de performance sont atteints ET si la condition de présence est respectée.

Les conditions de performance sont relatives à des indicateurs au niveau Groupe.

La période de conversion est de 6 ans, soit jusqu'au 20 juin 2027 au plus tard.

Concernant **les actions ordinaires**, les principales dispositions sont les suivantes :

- Période d'acquisition/performance = 4,5 ans s'achevant le 20 juin 2021
- Période de conservation = 0

Une présence ininterrompue est indispensable jusqu'à l'issue de la période de performance.

Les conditions de performance sont relatives à des indicateurs au niveau du pays où le collaborateur exerce son activité.

Un total de 88 500 actions ordinaires a été attribué en 2016 dont 0 aux mandataires sociaux.

Au 31 décembre 2020, compte tenu du personnel présent à cette date, l'état des attributions est la suivante :

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'AGM	Date de l'attribution par le Conseil	Nombre d'actions de préférence attribuées le 20/12/2017	Nombre d'actions de préférence au 31/12/2020	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Fin de la période de performance et début de période de conversion	Parité de conversion estimée
<i>2021 Incentive Plan Actions de préférence</i>	20/06/2016	20/12/2016	7 042 AP	6 776 AP	Actions existantes	20/06/2021	45% (au lieu de 100%)

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'AGM	Date de l'attribution par le Conseil	Nombre d'actions de préférence attribuées le 20/12/2016	Nombre d'actions ordinaires au 31/12/2020 (conditions de présence)	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Fin de la période de performance et début de période de conversion	
<i>2021 Incentive Plan Actions ordinaires</i>	20/06/2016	20/12/2016	88 500	47 000	Actions existantes	20/06/2021	

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mai 2021